



# COMMUNE DE DAVERDISSE

## Programme Communal de Développement Rural Agenda 21 Local

### Partie IV - Objectifs de développement

Mars 2016





## Table des matières

<b>1.</b>	<b>LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EN UN CLIN D'ŒIL .....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>LE DEFIS DU PCDR-A21 LOCAL .....</b>	<b>2</b>
<b>3.</b>	<b>LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>3</b>
3.1.	PILIER « ENVIRONNEMENT ».....	3
3.2.	PILIER « ECONOMIE ».....	10
3.3.	PILIER « SOCIAL » .....	16
<b>4.</b>	<b>LES LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES OU SUPRA-COMMUNALES 22</b>	
4.1.	DOCUMENTS STRATEGIQUES.....	22
4.1.1.	<i>PCDR (1999)</i> .....	22
4.1.2.	<i>Programme Stratégique Transversal (2013)</i> .....	22
4.1.3.	<i>Prise en compte des stratégies communales et intégration dans le PCDR</i> .....	23
4.1.4.	<i>Groupe d'Action Locale « Lesse et Semois » (2015)</i> .....	25
4.2.	DOCUMENTS OPERATIONNELS .....	27
4.3.	SYNTHESE.....	28
<b>5.</b>	<b>LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>30</b>

## Table des illustrations

TABLEAU 1 : TABLEAU COMPARATIF DES OBJECTIFS DES POLITIQUES COMMUNALES .....	23
TABLEAU 2 : COHERENCE DES PLANS ET PROGRAMMES .....	28



## Méthodologie

L'élaboration des objectifs de développement du PCDR-A21L de Daverdisse s'est fondée sur le diagnostic partagé du territoire qui a permis d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire communal et de dégager une série d'**enjeux**.

Ces enjeux ont été débattus en CLDR, débat qui a permis de cibler les enjeux principaux et prioritaires pour un développement souhaité, cohérent et durable.

Pleinement inscrite dans une perspective d'**Agenda 21 local**, la vision stratégique a été déclinée en **objectifs de développement**, structurés selon les piliers du développement durable, eux-mêmes étayés en différentes **mesures opérationnelles** (découlant des enjeux) servies par différents **projets matériels et immatériels**.

La CLDR a ainsi défini six objectifs de développement (2 par pilier du développement durable) et 22 mesures opérationnelles, le tout regroupé sous un même défi. Bien que, dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement soient classés par grandes thématiques, ils se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité.

Afin de permettre une **évaluation continue** de la stratégie de développement, chaque objectif est accompagné d'indicateurs d'évaluation.

Pour chaque objectif de développement, sont donc mentionnés :

- La justification en lien avec le diagnostic partagé.
- Les mesures opérationnelles.
- Les effets multiplicateurs.
- Les indicateurs d'évaluation.
- La mise en relation avec les piliers du développement durable.
- Les projets associés.

Pour chaque objectif, un graphique permet de visualiser leurs impacts des objectifs sur les piliers du développement durable. Pour ce faire, les cotations suivantes ont été appliquées :

- 0 : l'objectif ne participe pas au pilier du développement durable.
- 1 à 2 : l'objectif participe un peu au pilier du développement durable.
- 3 à 5 : l'objectif participe moyennement au pilier du développement durable.
- 6 à 8 : l'objectif participe correctement au pilier du développement durable.
- 9 à 10 : l'objectif participe très fort au pilier du développement durable.

Dans un souci de cohérence globale, la stratégie de développement est mise en relation avec les autres politiques communales ou supra-communales, plus particulièrement le PCDR de 1999 (suite à l'évaluation réalisée par la CLDR qui a confirmé leur pertinence), le programme stratégique transversal et le plan de développement stratégique du GAL « Semois, Lesse et Houille ».

## 1. La stratégie de développement en un clin d'œil

Gageons qu'en 2026, Daverdisse sera pleinement engagée sur la voie d'un développement endogène, durable, participatif et partenarial		
Pilier "Environnement"	Pilier "Economie"	Pilier "Social"
<b>Objectif 1</b> <b>Conforter la richesse naturelle du territoire</b>	<b>Objectif 3</b> <b>Encourager la gestion responsable des ressources naturelles</b>	<b>Objectif 5</b> <b>Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants</b>
<u>Mesure 1.1</u> En maintenant la qualité environnementale du territoire  <u>Mesure 1.2</u> En favorisant la biodiversité et en renforçant le réseau écologique  <u>Mesure 1.3</u> En préservant les biotopes spécifiques liés aux cours d'eau et à la forêt	<u>Mesure 3.1</u> En favorisant une gestion responsable du massif forestier  <u>Mesure 3.2</u> En s'inscrivant dans une dynamique énergétique positive	<u>Mesure 5.1</u> En poursuivant l'amélioration des infrastructures de rencontre  <u>Mesure 5.2</u> En intégrant harmonieusement les résidences secondaires et touristiques dans la vie villageoise  <u>Mesure 5.3</u> En valorisant les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants
<b>Objectif 2</b> <b>Renforcer la qualité du cadre de vie</b>	<b>Objectif 4</b> <b>Soutenir l'activité économique sur le territoire</b>	<b>Objectif 6</b> <b>Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services</b>
<u>Mesure 2.1</u> En préservant le paysage et ses éléments structurants  <u>Mesure 2.2</u> En aménageant et en mettant en valeur les coeurs de village  <u>Mesure 2.3</u> En sécurisant les déplacements, plus spécialement des modes doux  <u>Mesure 2.4</u> En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et culturel  <u>Mesure 2.5</u> En prêtant une attention particulière à la cohérence urbanistique	<u>Mesure 4.1</u> En améliorant la qualité des réseaux de télécommunication  <u>Mesure 4.2</u> En maintenant une activité commerciale sur le territoire  <u>Mesure 4.3</u> En promouvant la diversification des productions agricoles et en valorisant les circuits courts  <u>Mesure 4.4</u> En favorisant un développement économique local et transcommunal	<u>Mesure 6.1</u> En favorisant l'implantation des jeunes sur la commune  <u>Mesure 6.2</u> En maintenant les aînés dans leur village le plus longtemps possible  <u>Mesure 6.3</u> En développant les services à la population  <u>Mesure 6.4</u> En maintenant un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales  <u>Mesure 6.5</u> En développant l'offre en logements publics

## 2. Le défi du PCDR-A21 local

Gageons qu'en 2026, Daverdisse sera pleinement engagée sur la voie d'un développement endogène, durable, participatif et partenarial



Endogène. Il s'agira de valoriser les ressources locales disponibles en les inscrivant dans un projet stratégique territorial répondant aux besoins fondamentaux des habitants. Et ces ressources locales sont nombreuses : cadre de vie, ressources naturelles, forêt, patrimoine, associations, etc.

*Tel l'arbre, Daverdisse puisera dans ses racines pour se développer !*

Durable. L'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des habitants devra prendre en compte simultanément l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale en s'appuyant sur quatre principes fondamentaux : solidarité, précaution, participation et responsabilité.

*Tel l'arbre, Daverdisse prendra soin de l'ensemble de ses branches !*

Participatif. Il conviendra de fédérer les forces vives autour de ce projet de développement en poursuivant l'engagement de l'ensemble des forces vives. L'information, la communication et l'implication de la population dans la mise en œuvre de la stratégie seront donc un leitmotiv continu.

*Tel l'arbre, Daverdisse s'appuiera sur l'ensemble de ses feuilles pour grandir !*

Partenarial. La stratégie de développement implique que Daverdisse s'intègre davantage encore dans un réseau de partenaires privilégiés afin de poursuivre les dynamiques transcommunales. Ceci permettra d'amplifier les moyens et de mobiliser des ressources plus larges.

*Tel l'arbre, Daverdisse fera partie d'un vaste écosystème !*

### **3. Les objectifs de développement**

---

#### **3.1. Pilier « environnement »**

##### **Objectif 1** **Conforter la richesse naturelle du territoire**

###### **La justification en lien avec le diagnostic partagé**

Vu l'importance des ressources naturelles sur le territoire communal mais également leur fragilité, il apparaît impératif de favoriser la biodiversité et de renforcer le réseau écologique. De manière générale, la qualité environnementale du territoire devra être maintenue.

Dans le cadre de la réflexion, la CLDR a estimé difficile de renforcer la biodiversité sachant qu'elle est déjà bien présente. Par contre, la favoriser, la maintenir semble plus en lien avec la réalité du territoire.

Par ailleurs, la CLDR a proposé d'intégrer une mesure sur la forêt dans le cadre de la richesse naturelle du territoire. Elle est aussi consciente de la richesse des cours d'eau et souhaite travailler aussi sur cet aspect.

###### **Les mesures opérationnelles**

###### **Mesure 1.1 – En maintenant la qualité environnementale du territoire**

La commune de Daverdisse se caractérise par un territoire présentant une grande qualité environnementale (qualité des cours d'eau, des eaux souterraines, de l'air, etc). Toutefois, cet environnement est fragile et risque de se dégrader si une attention particulière ne lui est pas portée. De manière générale, l'objectif poursuivi à ce niveau est donc de maintenir cette qualité environnementale par le biais de différentes actions et projets : poursuite de l'égouttage, gestion des déchets, etc.

###### **Mesure 1.2 – En favorisant la biodiversité et en renforçant le réseau écologique**

Avec plus de 50 % de son territoire concerné par Natura 2000, Daverdisse présente une richesse naturelle de premier plan. L'objectif ici est de favoriser la biodiversité par la préservation et le renforcement du réseau écologique : plantation de haies, création de prairies fleuries, etc. Une attention particulière sera portée plus spécialement à la structure écologique principale.

Mesure 1.3 – En préservant les biotopes spécifiques liés aux cours d'eau et à la forêt

Les milieux humides (nombreux cours d'eau, vallées et fonds humides dont l'Almache) ainsi que forestiers (couvrant 2/3 du territoire communal) constituent des biotopes particuliers et spécifiques fortement structurants au sein du réseau écologique local. Toutes les mesures devront être prises pour les préserver et en maintenir les caractéristiques essentielles.

Les effets multiplicateurs

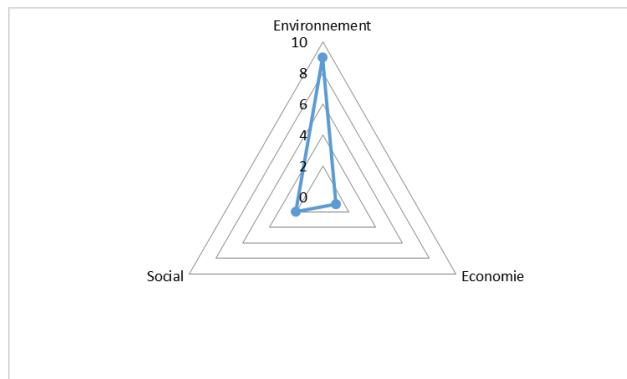
- Mettre en valeur le patrimoine naturel.
- Renforcer le potentiel « nature » de la commune.
- Réduire les pollutions au sens large du terme.
- Favoriser un cadre de vie de qualité.
- Dégager une prise de conscience de la qualité de l'environnement.
- Sensibiliser la population à la protection de l'environnement.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Pourcentage de la population dont les eaux usées sont épurées par une station publique	AIVE	Au moins 50 % de la population à l'horizon 2026
Quantité des déchets ménagers et fraction résiduelle mis en décharge	AIVE	Diminution de 10 % par habitant à l'horizon 2026
Qualité des cours d'eau	DGO3	Maintien de la qualité bonne à très bonne des cours d'eau
Nombre de sites de grand intérêt biologique (SGIB) reconnus	DGO3	Au moins 5 nouveaux SGIB en 10 ans
Superficie de la forêt communale classée en réserve intégrale	DGO3	Au moins 3 % de la forêt feuillue à l'horizon 2026

### La mise en relation avec les piliers du développement durable

Le présent objectif de développement vise principalement le pilier « environnement » par la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et a peu d'incidences directes sur les piliers « économie » et « social »



### Les projets associés

Lot	Intitulé du projet
0	Réflexion sur la mise en œuvre d'un Parc Naturel Aménagement du Bois des Fouches – Porcheresse Elimination des plantes invasives sur le site du lavoir – Scottons Engagement de Wallo'Net Aménagement du parc à conteneurs (création d'une seconde sortie) Rénovation des chemins forestiers et inventaire des dégâts de chasse aux plantations forestières Mise en place d'hôtels à insectes Réfection de l'ancien chemin de Wellin (intervention SPGE) – Haut-Fays
1	I.1.03 – Information et communication sur la gestion durable de la forêt
2	M.2.03 – Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité I.2.03 – Amélioration de la gestion des déchets
3	M.3.03 – Assainissement collectif des eaux usées M.3.04 – Préservation et valorisation des rys d'abîssage I.3.03 – Promotion de la réutilisation de l'eau de pluie

**Objectif 2**  
**Renforcer la qualité du cadre de vie**

**La justification en lien avec le diagnostic partagé**

La préservation de la qualité architecturale des villages, l'aménagement et la mise en valeur des coeurs de village et la préservation et la valorisation du patrimoine bâti et culturel doivent faire l'objet d'une attention particulière et être intégrés dans une vision prospective de développement pour Daverdisse.

Par ailleurs, il convient d'être particulièrement attentif à préserver les paysages et ses éléments structurants.

En ce qui concerne la mobilité, deux enjeux spécifiques au territoire communal sont mis en évidence et devront trouver une réponse dans la stratégie future de développement, ici plus particulièrement celui des déplacements lents.

Concernant l'aménagement du territoire, la CLDR a voulu surtout insister sur le volet « cohérence du bâti ».

**Les mesures opérationnelles**

**Mesure 2.1 – En préservant le paysage et ses éléments structurants**

Situé au cœur de l'Ardenne centrale, le territoire de Daverdisse met en avant des paysages de grande qualité. Le renforcement de la qualité du cadre de vie passe par la préservation des éléments structurants du paysage (forêt, cours d'eau, ouverture paysagère, etc) et par la sensibilisation des habitants et des visiteurs à sa qualité (aménagement de points de vue, etc).

**Mesure 2.2 – En aménageant et en mettant en valeur les coeurs de village**

Les centres des différents villages constituent des lieux très intéressants d'un point de vue urbanistique et architectural. L'aménagement des coeurs de village, dans le respect de leurs caractéristiques traditionnelles, doit ainsi renforcer leur intérêt patrimonial mais également leur rôle polarisateur et de convivialité dans une perspective de renforcement de la qualité du cadre de vie.

Mesure 2.3 – En sécurisant les déplacements, plus spécialement des modes doux

Au niveau du cadre de vie, un point d'attention particulier des habitants réside dans l'amélioration de la sécurisation des déplacements, plus particulièrement pour les usagers faibles. Un but sera donc d'améliorer la sécurité routière vis-à-vis des modes doux : réflexion sur l'aménagement de centres villageois, l'aménagement de carrefours, de développement d'itinéraires lents, etc.

Mesure 2.4 – En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et culturel

Bien que l'on ne dénombre qu'un seul monument classé, force est de constater que le patrimoine bâti et culturel est important sur la commune. Un effort de préservation des éléments patrimoniaux (petit patrimoine populaire, sites historiques, etc) sera donc mené dans une optique de mise en valeur et d'appropriation par les habitants.

Mesure 2.5 – En prêtant une attention particulière à la cohérence urbanistique

A l'exception sans doute de Haut-Fays, les noyaux villageois présentent une très grande cohérence urbanistique et architecturale ainsi que des caractéristiques traditionnelles spécifiques (exemple des joints roses sur le village de Porcheresse). Cette qualité est toutefois mise à mal par le développement du bâti récent généralement peu intégré ou par des transformations peu judicieuses du bâti ancien. Fort heureusement jusqu'à ce jour contenues, l'impact des extensions villageoises reste limité.

Les effets multiplicateurs

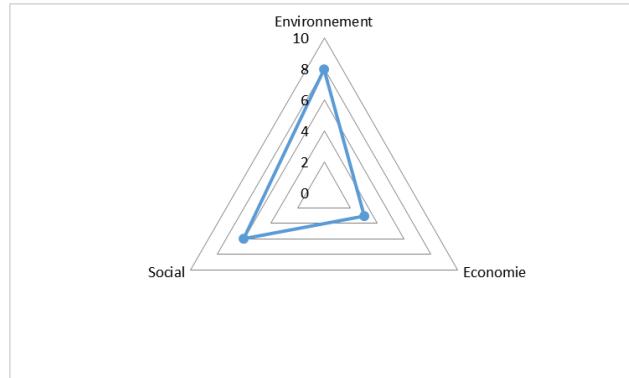
- Valoriser le patrimoine et les coeurs de village.
- Préserver la qualité paysagère.
- Sauvegarder les noyaux bâties villageois.
- Encadrer l'évolution du bâti.
- Offrir un cadre de vie attractif.
- Proposer un développement territorial durable.
- Lutter contre le phénomène d'insécurité routière.

### Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Superficie boisée en zone agricole	Commune	Diminution de 10 % à l'horizon 2026
Part modale des enfants de moins de 12 ans domiciliés dans la commune se rendant à l'école par un mode doux (marche ou vélo)	Commune Enquête	Au moins 50 % des enfants à l'horizon 2026
Edifices repris à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique	DGO4	Au moins 5 édifices en plus d'ici 2026
Nombre de permis d'urbanisme conformes à la charte urbanistique et architecturale	Commune	Au moins 80 % des permis octroyés depuis la mise en œuvre de la charte

### La mise en relation avec les piliers du développement durable

Le présent objectif de développement vise le pilier « environnement » par la préservation des paysages et du patrimoine mais a également des incidences positives sur le pilier « social » par la mise en valeur des coeurs de village et la sécurisation des déplacements lents. Il peut également avoir des répercussions favorables sur le pilier « économie » mais de manière plus limitée.



### Les projets associés

Lot	Intitulé du projet
0	Réflexion sur la mise en œuvre d'un Parc Naturel Rénovation de la voirie avec création de trottoirs - Gembes Rénovation de l'église - Porcheresse Création d'une rampe d'accès pour PMR à l'église - Daverdisse Mise en valeur du pont des Gades (en collaboration avec le contrat de rivière) - Gembes Enfouissement des lignes moyenne tension (intervention d'ORES) Fleurissement des villages Aménagement de ralentisseurs dans les villages
1	M.1.02 – Finalisation de la voie lente vers Bièvre I.1.01 – Entretien et valorisation du petit patrimoine I.1.02 – Mise en place d'une charte urbanistique et architecturale

2	M.2.01 – Aménagement du cœur de village – Porcheresse M.2.02 – Aménagement du cœur de village – Daverdisse M.2.03 – Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité M.2.04 – Mise en valeur du site du puits du Gros Bois – Porcheresse M.2.05 – Mise en valeur du pont de l'Ermite – Gembes M.2.07 – Réalisation d'aménagements de sécurité routière M.2.09 – Rénovation patrimoniale du site du lavoir – Scottons M.2.10 – Aménagement d'excédents de voirie M.2.11 – Création de chemins de liaison et de venelles
3	M.3.04 – Préservation et valorisation des rys d'abissage M.3.08 – Création du vélo-route transfrontalier M.3.11 – Aménagement de l'ancien terrain de tennis – Gembes M.3.13 – Aménagement de points de vue et valorisation du paysage

### 3.2. Pilier « économie »

#### Objectif 3

#### Encourager la gestion responsable des ressources naturelles

##### La justification en lien avec le diagnostic partagé

La commune s'est inscrite dans la Convention des Maires. Pour lui permettre d'atteindre ces objectifs, la valorisation du potentiel énergétique par la production d'énergies renouvelables constitue un axe de travail. Par ailleurs, l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments constitue un enjeu important pour les années à venir.

La CLDR a souhaité que la mesure portant sur l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments soit élargie au domaine de l'énergie liée à l'écologie.

L'enjeu du maintien de la qualité des peuplements forestiers, perçu comme très important par la CLDR, a évolué pour couvrir une dimension plus large, à savoir la gestion responsable du massif forestier, en intégrant non seulement les essences de boisement, mais également tous les éléments de liaison permettant son exploitation (chemins, etc). La CLDR estime difficile de valoriser les débouchés forestiers mais, par contre, des conditions favorables peuvent être mises en place pour y participer.

##### Les mesures opérationnelles

###### Mesure 3.1 – En favorisant une gestion responsable du massif forestier

Il s'agit ici de conforter le rôle majeur de la forêt, notamment d'un point de vue économique et touristique. L'objectif est de mettre en place, par le biais de différentes mesures (charte PEFC, plan d'aménagement forestier, etc), une gestion durable de cette ressource naturelle, ô combien importante pour la commune de Daverdisse. Cette gestion responsable s'appliquera aussi bien à la forêt publique qu'à la forêt privée.

###### Mesure 3.2 – En s'inscrivant dans une dynamique énergétique positive

Ancrée sur le territoire, comme en témoigne l'adhésion à la Convention des Maires, la mise en place d'une dynamique énergétique positive sera un objectif fort sur lequel s'appuyer. La neutralité énergétique sera visée à l'horizon 2050 et pour reprendre le slogan défini par ailleurs pour mobiliser les acteurs du territoire : « DEP'S+ : Daverdisse Energies PositiveS et encore + ! ». Afin de développer les énergies renouvelables, l'accent sera mis sur les ressources valorisables localement : biomasse, hydraulique, solaire et éolien (petit et moyen).

### Les effets multiplicateurs

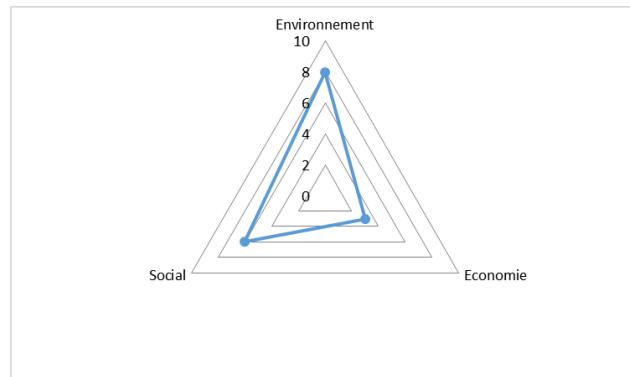
- Mettre en avant le rôle exemplatif de la commune en matière de développement durable.
- Sensibiliser et mobiliser les citoyens.
- Diminuer la consommation énergétique.
- Réduire la dépendance énergétique.
- Développer le recours aux énergies renouvelables.
- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.
- Mettre sur pied de nouveaux créneaux économiques.
- Contribuer au maintien de l'activité forestière.

### Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Respect des engagements pris à travers la charte PEFC	Auditeur externe	Aucune non-conformité détectée lors de tous les audits menés d'ici 2026
Taux de reboisement annuel de la forêt communale	DGO3	Superficie replantée au moins égale à la surface déboisée (mise à blanc)
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Commune PEP'S Lux	Diminution de 30 % des émissions de CO <sub>2</sub> à l'horizon 2026
Production d'énergie renouvelable	Commune PEP'S Lux	Production atteignant 30 % à l'horizon 2026
Consommation énergétique sur le territoire communal	Commune PEP'S Lux	Diminution de 30 % à l'horizon 2026

### La mise en relation avec les piliers du développement durable

Le présent objectif de développement vise aussi bien le pilier « économie » que le pilier « environnement » grâce à la valorisation responsable des ressources naturelles dans une perspective de gestion à long terme. Les incidences directes sur le pilier « social » de cet objectif seront plus limitées.



### Les projets associés

Lot	Intitulé du projet
0	Réalisation du plan d'actions dans le cadre de la Convention des Maires Rénovation des chemins forestiers et inventaire des dégâts de chasse aux plantations forestières Remplacement des installations de chauffage dans les églises Décloisonnement des primes « énergie » Installation d'éclairage LED pour les décorations de noël
1	I.1.03 – Information et communication sur la gestion durable de la forêt
2	/
3	M.3.01 – Développement de projets énergétiques durables M.3.02 – Développement d'une filière bois

#### Objectif 4

##### Soutenir l'activité économique sur le territoire

###### La justification en lien avec le diagnostic partagé

Au niveau économique, la dimension transcommunale est très prégnante pour le développement de Daverdisse. Il y a donc lieu dans la stratégie de renforcer les synergies avec les entités et les pôles voisins dans une dynamique de bassin de vie.

Il y a également lieu de maintenir une activité commerciale sur le territoire communal. En effet, l'évolution à ce niveau est négative avec des fermetures de commerces de proximité à Haut-Fays et l'absence de commerces sur les autres villages.

Au vu de l'évolution et de son importance au sein du territoire de Daverdisse, le maintien de l'agriculture constitue un enjeu, difficilement maîtrisable. La promotion de la diversification agricole et la valorisation des circuits courts sont des pistes à prospecter.

Vu le peu de prise qu'ont la commune et les citoyens sur l'activité agricole, il est proposé par la CLDR d'agir en tant que facilitateur.

Bien qu'ayant peu de prise sur la problématique, il convient d'améliorer la qualité des réseaux de télécommunication afin d'éviter une amplification de la fracture économique mais également sociale.

Le tourisme, dans son aspect économique, ne sera pas un axe de travail. La CLDR estime en effet qu'il y a suffisamment de touristes sur le territoire et que ce secteur n'est rentable que pour une petite fraction de la population. Par contre, elle désire insister sur la lutte contre les nuisances des résidences touristiques (souvent liées aux gîtes de grande capacité) et l'intégration des seconds résidents dans la vie du village.

Il a été demandé qu'une mesure sur l'emploi et les activités économiques apparaisse clairement dans l'objectif y relatif.

###### Les mesures opérationnelles

###### Mesure 4.1 – En améliorant la qualité des réseaux de télécommunication

Le diagnostic a clairement mis en évidence la problématique de qualité des réseaux de télécommunication, ce qui constitue un frein très important pour l'implantation et le développement d'activités économiques sur le territoire. Bien que la commune ne dispose que de peu de prise directe sur cette problématique et que des travaux ont déjà été réalisés en ce sens, l'objectif est à terme d'offrir aux habitants et aux entreprises une couverture optimisée du territoire.

Mesure 4.2 – En maintenant une activité commerciale sur le territoire

A ce jour, l'activité commerciale a pratiquement disparu du territoire communal. Il ne subsiste plus en effet qu'une boulangerie sur le village d'Haut-Fays. Consciente de l'importance pour les citoyens d'avoir une réponse locale, la commune de Daverdisse a pour objectif de créer les conditions favorables à l'implantation et au maintien d'une activité commerciale de proximité sur le territoire.

Mesure 4.3 – En promouvant la diversification des productions agricoles et en valorisant les circuits courts

Acteur incontournable du milieu rural, l'agriculture est en déclin sur Daverdisse et présente une faible orientation vers la diversification. L'objectif est donc de promouvoir une diversification des productions agricoles visant à amener de nouveaux débouchés et revenus pour les agriculteurs. Cette mesure particulière pourra plus spécialement s'opérationnaliser dans le cadre de la réflexion menée par le GAL.

En s'appuyant sur la mise en place récente et le développement d'un GAC à Porcheresse, les circuits courts seront valorisés en rapprochant producteurs et consommateurs autour de produits locaux et de modes de production et de commercialisation durables. Cette démarche s'inscrit également pleinement dans une perspective de développement durable liée à l'Agenda 21 local.

Mesure 4.4 – En favorisant un développement économique local et transcommunal

De manière générale, au niveau économique, l'objectif est de miser sur un développement endogène basé sur le tissu économique local tout en renforçant les partenariats transcommunaux déjà existants ou à venir (par exemple dans le cadre du GAL).

**Les effets multiplicateurs**

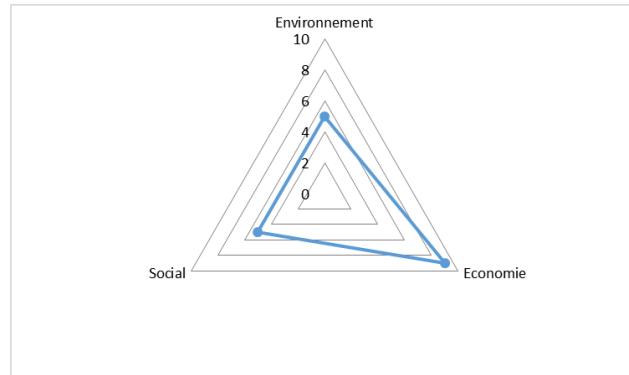
- Aider les entrepreneurs à s'installer ou à se développer.
- Ancrer les emplois au niveau local.
- Mettre sur pied de nouveaux créneaux économiques.
- Réduire le taux de chômage.
- Soutenir le monde agricole.
- Assurer une meilleure desserte par les réseaux de télécommunication.

### Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Couverture du territoire communal par le réseau 4G	Opérateurs	Au moins 80 % du territoire communal couvert à l'horizon 2026
Point de vente, de collecte ou de distribution à la ferme ou épicerie locale	Commune	Ouverture d'un point d'ici 2026
Augmentation du nombre d'emplois salariés	ONSS Commune	Au moins 15 emplois supplémentaires en 10 ans
Augmentation de la superficie en zone d'activité économique pluricommunale	IDELUX	Augmentation de 25 ha d'ici 2026

### La mise en relation avec les piliers du développement durable

Le présent objectif de développement vise le pilier « économie » par le soutien aux activités économiques. Il aura également bien entendu des répercussions positives sur le pilier « social ». Son impact favorable sur le pilier « environnement » est aussi à mettre en exergue par la valorisation des circuits courts, la diversification agricole, etc.



### Les projets associés

Lot	Intitulé du projet
0	Mise en place du GAL « Semois, Lesse et Houille » Adhésion au comice agricole de la Semois Mise en place de bancs le long du pré RAVeL Aménagement d'un bâtiment de rangement au Centre Touristique - Daverdisse Location de vélos électriques au Centre Touristique - Daverdisse Création d'un potager communautaire - Gembes
1	M.1.02 – Finalisation de la voie lente vers Bièvre
2	I.2.01 – Valorisation des circuits courts I.2.02 – Soutien aux activités économiques et indépendantes
3	M.3.08 - Création du vélo-route transfrontalier I.3.01 – Amélioration des outils de télécommunication

### 3.3. Pilier « social »

#### Objectif 5

#### Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants

##### La justification en lien avec le diagnostic partagé

Un des enjeux identifiés est la bonne cohabitation entre résidents principaux, secondaires et touristes afin de développer une activité touristique intégrée ayant des retombées directes et indirectes pour la commune.

La dynamique associative se doit d'être considérée comme vecteur de développement territorial. L'amélioration des infrastructures de rencontre sera poursuivie et la valorisation de ces outils doit permettre de favoriser les activités et les synergies entre habitants.

La CLDR a souhaité précisé l'enjeu lié aux secondes résidences car elle estime qu'il recouvre deux idées qui ne vont pas forcément ensemble, à savoir les réalités liées aux utilisateurs de gîtes et celles en lien avec les seconds résidents et la vie villageoise (Daverdisse devenant un village de résidences secondaires).

##### Les mesures opérationnelles

###### Mesure 5.1 – En poursuivant l'amélioration des infrastructures de rencontre

Chaque village dispose d'un lieu de rencontre (salle de village, plaine de jeux, etc) mais certaines infrastructures méritent d'être améliorées. L'objectif est donc de poursuivre cet effort en améliorant et en développant des infrastructures qui répondent aux besoins des habitants et des associations afin de renforcer encore la cohésion sociale et la dynamique associative.

###### Mesure 5.2 – En intégrant harmonieusement les résidences secondaires et touristiques dans la vie villageoise

Sur la commune de Daverdisse, près d'une habitation sur 4 est un logement de vacances (1 habitation sur 2 pour le village de Daverdisse). Le but est donc d'intégrer au mieux les secondes résidences dans la vie villageoise. Par ailleurs, des mesures seront prises pour veiller à une bonne intégration des gîtes (de grande capacité) afin d'en limiter les nuisances pour les habitants.

###### Mesure 5.3 – En valorisant les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants

La mise à disposition d'infrastructures adéquates pour les activités villageoises, associatives et culturelles se doit d'être accompagnée par différentes interventions favorables à une dynamique sociale et culturelle. Il s'agira donc non seulement d'offrir des espaces de rencontre de qualité mais également de les faire vivre par les associations et par les habitants.

### Les effets multiplicateurs

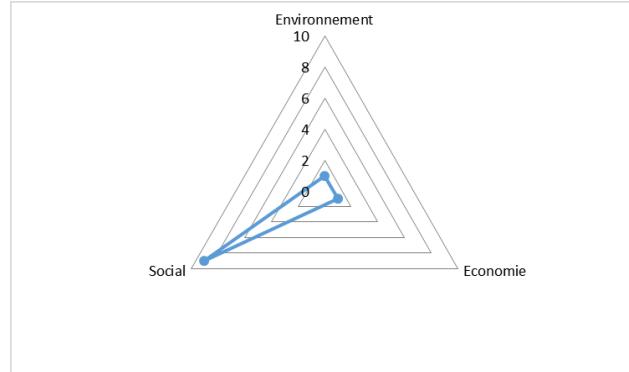
- Gérer et utiliser de manière optimale les infrastructures de rencontre.
- Dynamiser la vie villageoise et associative.
- Soutenir la culture.
- Développer de nouvelles activités et de nouvelles initiatives.
- Préserver la solidarité entre habitants.
- Renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges.
- Intégrer les différentes populations dans la vie locale (jeunes, seconds résidents, etc).

### Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre de lieux de rencontre intérieurs ou extérieurs aménagés ou rénovés	Commune	Au moins 3 en 10 ans
Nombre d'organisations d'activités portées en commun par plusieurs associations	Commune	Au moins 5 activités tous les ans
Nombre de nouvelles activités villageoises mises en place	Commune	Au moins 1 tous les ans

### La mise en relation avec les piliers du développement durable

Le présent objectif de développement concerne plus spécifiquement le pilier « social » et ses incidences directes sur les piliers « environnement » et « économie » seront plus limités.



### Les projets associés

Lot	Intitulé du projet
0	Mise en place d'une convention de mise à disposition d'une salle communale Création d'un espace « jeux » dans la bibliothèque communale Adhésion à la cellule culturelle de la Haute-Lesse Régularisation des permis d'environnement pour les salles communales Rénovation de la façade et des châssis de l'ancienne école des garçons - Haut-Fays Réception pour l'accueil des nouveaux habitants Participation au carrefour des générations Installation d'un jeu de quilles - Haut-Fays Participation à « Je cours pour ma forme »
1	M.1.01 – Aménagement d'une maison de village et de ses abords - Gembes M.1.03 – Aménagement du site de l'ancien presbytère en maison des associations - Haut-Fays
2	I.2.04 – Etablissement de lignes de conduite pour la bonne intégration des gîtes I.2.05 – Crédit et développement de nouvelles activités villageoises
3	M.3.05 – Transformation du site du local de ski en espace de convivialité - Haut-Fays M.3.06 – Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village - Haut-Fays M.3.12 – Relocalisation de la plaine de jeux - Haut-Fays

**Objectif 6**

**Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services**

**La justification en lien avec le diagnostic partagé**

Une dynamique de développement ne peut s'appuyer que sur une dynamique démographique positive à laquelle s'associe celle du logement. Le maintien de la population et l'implantation de jeunes sur la commune doivent donc être considérés comme un enjeu stratégique crucial.

Vu le vieillissement de la population et la nécessité de maintenir les aînés dans leur village le plus longtemps possible mais également celle de favoriser l'implantation de jeunes ménages sur la commune, le développement des services à la population est particulièrement important.

Il convient également de veiller à maintenir une activité commerciale sur le territoire, activité aujourd'hui pratiquement totalement disparue.

En ce qui concerne la mobilité, deux enjeux spécifiques au territoire communal sont mis en évidence et devront trouver une réponse dans la stratégie future de développement dont ici le maintien d'un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales.

La CLDR estime que la réponse aux problèmes de déplacements ne se fera pas à ce niveau, mais qu'il ne faut pas pour autant oublier qu'il s'agit d'un enjeu important.

Au niveau des services, la CLDR a souhaité un objectif plus ambitieux que simplement les maintenir en l'état. De plus, le volet lié au logement communal doit également transparaître.

**Les mesures opérationnelles**

**Mesure 6.1 – En favorisant l'implantation des jeunes sur la commune**

Le diagnostic a mis en évidence une problématique importante du territoire communal, à savoir des perspectives démographiques peu encourageantes : population âgée, vieillissement de la population, etc. L'objectif est donc de mener une politique communale qui vise à maintenir les jeunes sur la commune : valorisation du cadre de vie, offre en logements et en services, dynamique villageoise, etc.

**Mesure 6.2 – En maintenant les aînés dans leur village le plus longtemps possible**

Les projections démographiques prévoient que la population de 65 ans et plus représentera 25 % de la population à l'horizon 2026 (411 personnes, soit pratiquement 100 personnes supplémentaires). L'objectif est dès lors d'intégrer cet élément en veillant à maintenir les aînés le plus longtemps possible dans leur village : alternative au logement classique, développement de services adaptés, réflexion sur la mobilité, etc.

#### Mesure 6.3 – En développant les services à la population

Le maintien des services à la population est un enjeu important pour cette commune rurale. L'objectif est de mettre en place des solutions innovantes pour développer les services. Une attention particulière sera portée à l'intergénérationnel : du plus jeune au plus âgé. Dans ce cadre, il conviendra également de miser sur l'intercommunalité.

#### Mesure 6.4 – En maintenant un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales

Commune rurale excentrée, Daverdisse souffre d'un déficit en transports en commun. Toutefois, des initiatives telles que le Proxibus existent. Un objectif est de maintenir un certain niveau de mobilité pour tous les habitants en favorisant des offres alternatives intégrant les spécificités territoriales et les perspectives démographiques.

#### Mesure 6.5 – En développant l'offre en logements publics

Bien que la pression foncière reste limitée et n'implique pas de besoins urgents, une mesure opérationnelle concerne le développement de logements publics permettant de favoriser l'installation de jeunes ménages mais également de maintenir les personnes âgées à leur domicile.

#### Les effets multiplicateurs

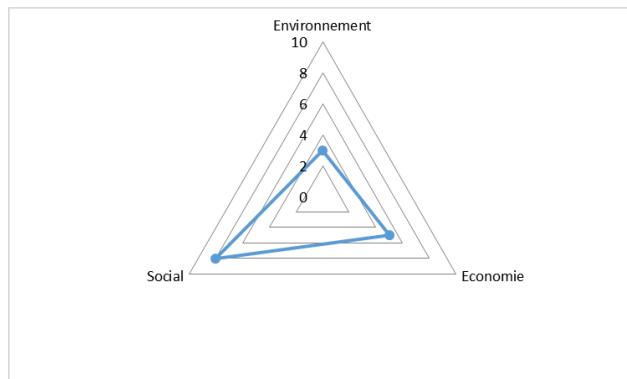
- Faciliter l'accès au logement pour tous.
- Offrir des alternatives pour le maintien à domicile des personnes âgées.
- Dynamiser l'évolution démographique.
- Renforcer les services offerts à la population.

#### Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Augmentation de la population	Commune	Au moins 5 % dans 10 ans
Indicateur ISADF	IWEPS	De - 3,241 à - 4 dans 10 ans
Indicateur ICBE	IWEPS	De 0,57 à 0,60 dans 10 ans
Diminution du coefficient de dépendance	Commune	Maintien du coefficient (1,11) dans 10 ans
Nombre de logements publics ou assimilés	Commune	Au moins 15 logements reconnus d'ici 2026

### La mise en relation avec les piliers du développement durable

Le présent objectif de développement vise bien entendu le pilier « social » par la prise en compte des besoins de l'ensemble des composantes de la population. Il aura cependant aussi des retombées intéressantes pour le pilier « économie » et permettra de favoriser également le pilier « environnement » par la réduction des déplacements par exemple.



### Les projets associés

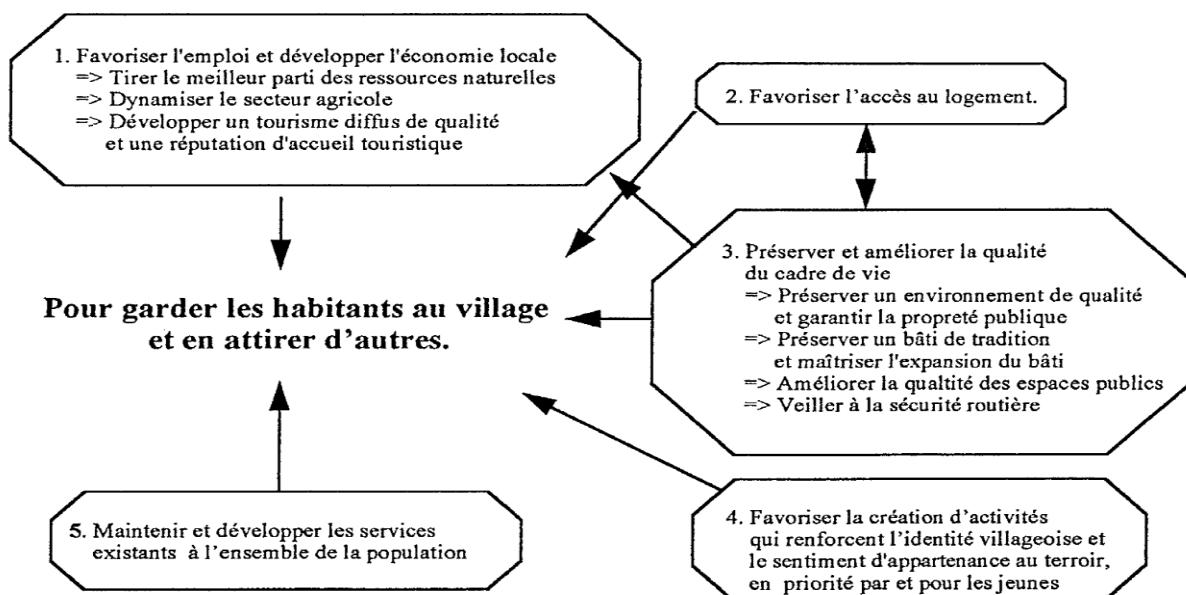
Lot	Intitulé du projet
0	Instauration d'une prime à l'adaptation du logement occupé par un senior Installation d'un distributeur de billets - Haut-Fays Distribution d'un kit scolaire
1	/
2	M.2.06 - Réaffectation de l'ancienne école des garçons - Haut-Fays M.2.08 - Création d'une maison multiservices
3	M.3.07 - Création de logements intergénérationnels M.3.09 - Création de logements tremplins M.3.10 - Création parcelles communales bâtissables I.3.02 - Information sur les aides au logement

## 4. Les liens avec les autres politiques communales ou supra-communales

### 4.1. Documents stratégiques

#### 4.1.1. PCDR (1999)

La stratégie définie dans le cadre du PCDR de 1999 s'articulait autour d'un défi : « Pour garder les habitants au village et en attirer d'autres » et se structurait autour de cinq objectifs :



L'évaluation réalisée avec la CLDR a confirmé la pertinence de ces objectifs de développement qui restent, a priori, d'actualité. Toutefois, ces objectifs ne sont pas totalement atteints et il convient de poursuivre les efforts déjà menés pour leur concrétisation.

#### 4.1.2. Programme Stratégique Transversal (2013)

Le Programme Stratégique Transversal (PST) est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation.

Défini en 2013, le PST de Daverdisse a déterminé les objectifs stratégiques suivants :

- Etre une commune moderne au service du citoyen.
- Etre une commune qui s'inscrit dans une politique de préservation de la qualité de vie, de la nature et de développement du territoire sur base du développement durable.
- Etre une commune qui promeut l'emploi et soutient les activités économiques sur son territoire.

- Etre une commune qui s'inscrit dans la lignée des accords de réduction de gaz à effet de serre afin d'assurer le développement durable.
- Etre une commune qui veille au développement de ses enfants.
- Etre une commune où le droit au logement est une réalité.
- Etre une commune qui assure une saine gestion de son patrimoine immobilier et mobilier.
- Etre une commune qui met en valeur le patrimoine naturel, bâti et paysager.
- Etre une commune qui répond aux normes européennes en matière d'eau usée et d'eau de pluie.
- Etre une commune qui veille à la sécurité de tous.

Notons que ces objectifs stratégiques sont déclinés en objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en actions.

#### 4.1.3. Prise en compte des stratégies communales et intégration dans le PCDR

Le tableau synthétique suivant démontre la cohérence globale et la prise en compte des objectifs définis dans le cadre de stratégies communales antérieures dans l'élaboration du présent PCDR.

*Tableau 1 : Tableau comparatif des objectifs des politiques communales*

PCDR-A21L (2016)	PCDR (1999)	PST (2013)
<b>Conforter la richesse naturelle du territoire</b>	<b>Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie</b>	<b>Etre une commune qui s'inscrit dans une politique de préservation de la qualité de vie, de la nature et de développement du territoire sur base du développement durable</b> <b>Etre une commune qui répond aux normes européennes en matière d'eau usée et d'eau de pluie</b>
En maintenant la qualité environnementale du territoire En favorisant la biodiversité et en renforçant le réseau écologique En préservant les biotopes spécifiques liés aux cours d'eau et à la forêt	Préserver un environnement de qualité et garantir la propreté publique	
<b>Renforcer la qualité du cadre de vie</b>	<b>Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie</b>	<b>Etre une commune qui met en valeur le patrimoine naturel, bâti et paysager</b> <b>Etre une commune qui veille à la sécurité de tous</b>
En préservant le paysage et ses éléments structurants En aménageant et en mettant en valeur les coeurs de village En sécurisant les déplacements, plus spécialement des modes doux En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et culturel En prêtant une attention particulière à la cohérence urbanistique	Préserver un bâti de tradition et maîtriser l'expansion du bâti Améliorer la qualité des espaces publics Veiller à la sécurité routière	

<b>Encourager la gestion responsable des ressources naturelles</b>	<b>Favoriser l'emploi et développer l'économie locale</b>	<b>Etre une commune qui s'inscrit dans la lignée des accords de réduction de gaz à effet de serre afin d'assurer le développement durable</b>
En favorisant une gestion responsable du massif forestier En s'inscrivant dans une dynamique énergétique positive	Tirer le meilleur parti des ressources naturelles	
<b>Soutenir l'activité économique sur le territoire</b>	<b>Favoriser l'emploi et développer l'économie locale</b>	<b>Etre une commune qui promeut l'emploi et soutient les activités économiques sur son territoire</b>
En améliorant la qualité des réseaux de télécommunication En maintenant une activité commerciale sur le territoire En promouvant la diversification des productions agricoles et en valorisant les circuits En favorisant un développement économique local et transcommunal	Dynamiser le secteur agricole Développer un tourisme diffus de qualité et une réputation d'accueil touristique	
<b>Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants</b>	<b>Favoriser la création d'activités qui renforcent l'identité villageoise et le sentiment d'appartenance au terroir, en priorité par et pour les jeunes</b>	
En poursuivant l'amélioration des infrastructures de rencontre En intégrant harmonieusement les résidences secondaires et touristiques dans la vie villageoise En valorisant les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants		
<b>Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services</b>	<b>Favoriser l'accès au logement Maintenir et développer les services existants à l'ensemble de la population</b>	<b>Etre une commune qui veille au développement de ses enfants Etre une commune où le droit au logement est une réalité</b>
En favorisant l'implantation des jeunes sur la commune En maintenant les aînés dans leur village le plus longtemps possible En développant les services à la population En maintenant un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales En développant l'offre en logements publics		
		<b>Etre une commune moderne au service du citoyen</b>
		<b>Etre une commune qui assure une saine gestion de son patrimoine immobilier et mobilier</b>

#### **4.1.4. Groupe d'Action Locale « Lesse et Semois » (2015)**

La commune de Daverdisse s'est inscrite dans une dynamique transcommunale de développement en participant au Groupe d'Action Locale « Semois, Lesse et Houille » regroupant également les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin.

L'enjeu fondamental du projet du GAL consistera à combler ou pallier, de manière méthodique et autant que faire se pourra, les "trous" d'équipement en vue de rendre possible un développement socio-économique endogène, durable, capable de conduire au renforcement des structures existantes et à la création d'emplois.

La stratégie du GAL comprendra six types d'efforts :

- Relier les acteurs, les services, les projets et enchaîner les bouts de solutions existant sur le territoire pour étendre leur portée et amplifier leurs effets.
- S'organiser pour aller chercher des moyens supplémentaires d'équipement du territoire.
- Pallier l'absence de certains équipements inaccessibles par la mise en œuvre de projets, services spécifiques, innovants, collaboratifs.
- Exploiter au mieux les ressources de la contiguïté territoriale (avec la France, avec les pôles avoisinants, avec la Gaume).
- Travailler à renforcer et utiliser les éléments de centralité du territoire (institutions, entreprises, équipements, produits, monuments, paysages, ressources naturelles), qui peuvent pousser son développement et sa réputation.
- Médiatiser le territoire et ses projets pour en faire, ici et ailleurs, des objets d'attention.

La stratégie sera opérationnalisée au travers de trois grandes familles d'objectifs, déclinées en objectifs spécifiques et servies par six fiches projets.

La 1<sup>ère</sup> grande famille d'objectifs vise à asseoir la capacité de développement endogène, la conscience, la visibilité et la force collective de ce territoire nouvellement constitué. Elle engage les objectifs suivants :

- Mesurer précisément et, le cas échéant, exploiter pratiquement certains potentiels de développement économique local (énergie, tourisme, 2<sup>ème</sup> transformation bois, etc.).
- Augmenter les moyens, internes et externes, dévolus à l'équipement du territoire, physique, social et entrepreneurial.
- Nouer des coopérations avec des acteurs puissants (entreprises, institutions), du territoire et d'ailleurs, pour la réalisation des projets du GAL.
- S'exprimer, fort au besoin, d'une seule voix pour obtenir des moyens de développement légitimes.
- Imposer une image unitaire et positive du territoire, de ses acteurs, de ses ressources.

La 2<sup>ème</sup> grande famille d'objectifs vise à renforcer la capacité des acteurs locaux à créer de la valeur ajoutée par une exploitation plus complète de ressources locales : sylviculture, agriculture, construction, tourisme, artisanat. Elle engage les objectifs spécifiques suivants :

- Structurer et professionnaliser les acteurs de plusieurs secteurs (agriculture, forêt privée, tourisme, artisanat).
- Créer des outils de transformation, valorisation, promotion neufs.
- Essayer de nouvelles productions, créer de nouveaux produits.

- Décloisonner le développement des secteurs (agriculture et HoReCa et santé, ressources naturelles et construction et insertion, commerce et tourisme et artisanat, etc.).

La 3<sup>ème</sup> grande famille d'objectifs vise à étoffer l'offre et la fréquentation de services et projets d'insertion sur le territoire à destination de plusieurs publics cibles (jeunes, personnes précarisées, personnes âgées, personnes handicapées). Elle engage les objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer les services existants et créer de nouveaux services.
- Couvrir le territoire et rendre les services mieux visibles et mieux accessibles.
- Atteindre, sensibiliser, impliquer les publics visés et leurs relais.
- Réduire les situations, les conditions de précarité.
- Décloisonner l'approche de l'insertion, l'articuler au développement de l'activité économique.

Six fiches projets permettront d'exécuter la stratégie, c'est-à-dire d'atteindre les objectifs et faire vivre le thème fédérateur :

- Appui technique.
- Communication, promotion, animation.
- Service d'étude et de gestion de projet.
- Agriculture.
- Tourisme.
- Insertion sociale et professionnelle.

En cours de programmation, les projets de coopération complèteront ce dispositif d'intervention.

**A la lecture des éléments développés ci-avant, il apparaît clairement que les stratégies du PCDR et du GAL entrent en résonnance : valorisation du potentiel de développement local, déployer de nouveaux créneaux pour le secteur agricole et forestier, renforcement de l'offre en services, etc.**

**Par ailleurs, cette dynamique stratégique territoriale supra-communale pourrait encore s'amplifier avec la mise en œuvre possible d'un Parc Naturel sur le même territoire que le GAL.**

## 4.2. Documents opérationnels

Pour rappel, la description détaillée des différents documents opérationnels a été réalisée dans le cadre de la partie 1.

En s'inscrivant dans la dynamique de la Convention des Maires, la commune de Daverdisse s'est engagée à mettre en place un plan d'actions pour l'énergie durable. Celui-ci est actuellement en cours de finalisation.

Les actions définies dans ce cadre viendront bien entendu appuyer l'objectif 3 « Encourager la gestion responsable des ressources naturelles », plus particulièrement la mesure 3.2 « En s'inscrivant dans une dynamique énergétique positive ».

Par ailleurs, la concrétisation de la fiche-projet « M.3.01 – Développement de projets énergétiques durables » pourra se nourrir des projets définis dans ce plan d'actions.

La mise en œuvre de la stratégie de développement du PCDR pourra, de plus, s'appuyer sur d'autres plans et programmes auxquels participe la commune de Daverdisse. Citons sans avoir la prétention d'être exhaustif :

- Contrat de rivière de la Lesse pour l'objectif 1 « Conforter la richesse naturelle du territoire ».
- Programme communal du logement pour l'objectif 6 « Maintenir la population et renforcer le niveau de services ».
- Cellule culturelle de la Haute-Lesse pour l'objectif 5 « Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants ».

### 4.3. Synthèse

Le tableau synthétique suivant permet de juger la cohérence de la stratégie définie dans le cadre du PCDR-A21L avec les autres documents stratégiques et opérationnels. Il permet également de visualiser l'apport possible de ces documents dans la concrétisation et la mise en œuvre de la stratégie du PCDR-A21L. Il est en effet impératif de créer des passerelles entre les différents plans et programmes afin d'amplifier les impacts et les résultats.

*Tableau 2 : Cohérence des plans et programmes*

Mesures du PCDR-A21L (2016)	Autres plans et programmes associés
<b>Conforter la richesse naturelle du territoire</b>	
En maintenant la qualité environnementale du territoire En favorisant la biodiversité et en renforçant le réseau écologique En préservant les biotopes spécifiques liés aux cours d'eau et à la forêt	Contrat de rivière "Lesse" Gestion différenciée Plan d'investissement communal
<b>Renforcer la qualité du cadre de vie</b>	
En préservant le paysage et ses éléments structurants En aménageant et en mettant en valeur les coeurs de village En sécurisant les déplacements, plus spécialement des modes doux En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et culturel En prêtant une attention particulière à la cohérence urbanistique	Plan d'investissement communal Programme Stratégique Transversal Convention des Maires
<b>Encourager la gestion responsable des ressources naturelles</b>	
En favorisant une gestion responsable du massif forestier En s'inscrivant dans une dynamique énergétique positive	Plan d'aménagement forestier Convention des Maires GAL "Semois, Lesse et Houille"
<b>Soutenir l'activité économique sur le territoire</b>	
En améliorant la qualité des réseaux de télécommunication En maintenant une activité commerciale sur le territoire En promouvant la diversification des productions agricoles et en valorisant les circuits courts En favorisant un développement économique local et transcommunal	GAL "Semois, Lesse et Houille" Bassin économique "Haute Lesse" Massif forestier "Grande Forêt de Saint-Hubert"

<b>Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants</b>	
En poursuivant l'amélioration des infrastructures de rencontre En intégrant harmonieusement les résidences secondaires et touristiques dans la vie villageoise En valorisant les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants	Cellule culturelle "Haute Lesse"
<b>Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services</b>	
En favorisant l'implantation des jeunes sur la commune En maintenant les aînés dans leur village le plus longtemps possible En développant les services à la population En maintenant un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales En développant l'offre en logements publics	Ancrage communal

## 5. La prise en compte du développement durable

S'appuyant sur l'Agenda 21 local, l'intégration des principes du développement durable a constitué un leitmotiv dans la définition de la présente stratégie de développement.

Rappelons ici plusieurs éléments développés tout au long du document qui démontrent à souhait l'intégration des principes de développement durable dans la politique communale :

- La mise en place d'une démarche de gouvernance locale via l'élaboration d'un Programme Stratégique Transversal.
- L'inscription dans une dynamique territoriale transcommunale.
- La participation au Contrat de rivière de la Lesse.
- L'adhésion à la charte PEFC sur l'ensemble de la forêt communale.
- La mise en place d'une gestion différenciée.
- L'établissement d'un Plan d'Actions pour l'Energie Durable.

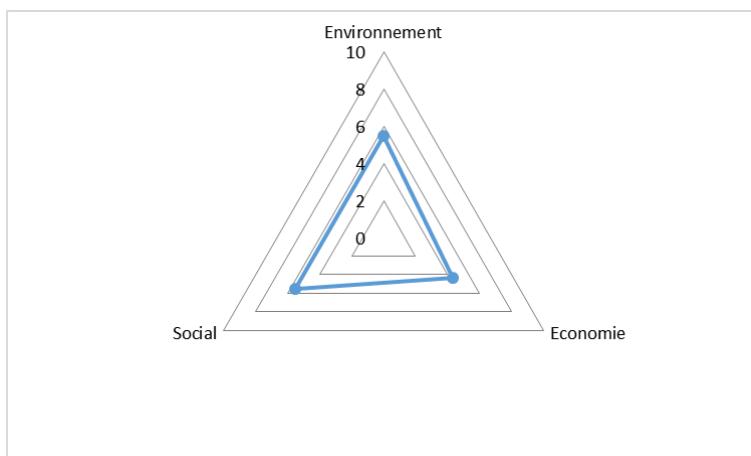
Par ailleurs, tout au long de la démarche de constitution de la stratégie de développement, et en référence au décret relatif au développement rural (11 avril 2014), les éléments prioritaires suivants ont été intégrés :

- Le souci de préserver les intérêts des générations futures.
- L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité.
- La participation large des acteurs.
- La mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural.
- La solidarité avec les autres territoires.
- L'évaluation permanente.

Ces différents principes se traduisent dans les différentes parties du PCDR afin que celui-ci s'inscrive dans une démarche d'Agenda 21 local. Citons sans être exhaustif :

- L'analyse plus détaillée de certaines thématiques dans la partie 1 : la gestion des déchets, la gestion énergétique et la santé par exemple.
- La mise en évidence de l'apport de la population (participation) dans la rédaction du diagnostic partagé (partie 3).
- La structuration du diagnostic partagé (partie 3) et de la stratégie de développement (partie 4) selon les 3 piliers du développement durable.
- La constitution d'indicateurs de résultats permettant l'évaluation continue des objectifs de développement et des projets.
- L'analyse des impacts des différents projets sur les piliers du développement durable.

Il en résulte une stratégie de développement qui prend en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux. En effet, si l'on synthétise les liens de chaque objectif avec les piliers du développement durable, on obtient un graphique global relativement équilibré entre environnement, économie et social.



Si l'on se réfère au décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable (27 juin 2013), trois principes directeurs sont définis :

- Le principe d'efficience selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre.
- Le principe de résilience, selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice.
- Le principe de suffisance, selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis.

Afin de prendre en compte le principe d'efficience, la stratégie de développement de Daverdisse se base sur la mise en évidence et la valorisation des ressources locales (cadre de vie, ressources naturelles, forêt, patrimoine, associations, etc). La mobilisation de ces ressources vise également par l'identification des effets multiplicateurs à amplifier les résultats futurs. Elle vise en outre à gérer avec parcimonie les ressources naturelles non renouvelables (accent mis sur la biodiversité, l'énergie, etc).

L'approche transversale et mobilisatrice de la stratégie de développement, comme le démontre les différents liens avec les plans et programmes pré-existants ou à venir, conforte la recherche du principe de résilience. Il en est de même pour la valorisation des partenariats supra-communaux au niveau économique, touristique, culturel, etc.

Dans un principe de suffisance, la stratégie de développement définie dans le PCDR-A21L consacre un volet spécifique à la cohésion sociale par la prise en compte des besoins de chacun (enfants, jeunes, personnes âgées, etc).